

Réf dossier : 2690
N° ordre de passage : 20
N° annuel : C2018_0225

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie - Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 - Tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen - Travaux du secteur situé entre les ponts Mathilde et Corneille - Modalités de la concertation : approbation

Par délibération présentée au Conseil du 12 octobre 2015, vous avez approuvé les dispositions du protocole de partenariat et de financement pour la réalisation des études, travaux de nettoyage et confortement de la tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche, opération inscrite au Contrat de Plan État-Région 2015/2020 et habilité le Président à le signer.

Ce protocole fixe le cadre des engagements des partenaires pour mettre en œuvre les travaux nécessaires pour pérenniser la desserte ferroviaire du Grand Port Maritime de Rouen.

L'ouvrage d'art construit en 1950 entre le Pont Guillaume le Conquérant à l'Ouest et le pont Mathilde à l'Est, sur 1650 mètres linéaires et 16 travées, permet le passage en site propre de la voie ferrée reliant le complexe ferroviaire de Sotteville-lès-Rouen à la zone industrialo-portuaire de Rouen en Rive Gauche de la Seine, tout en supportant des circulations urbaines. Il présente par endroits des fragilités dues au temps, avec un risque de ruine si rien n'est fait.

Les études préliminaires rendues à l'été 2017 par SNCF Réseau ont permis aux co-financeurs de définir plus précisément la consistance de l'opération, et donc d'envisager la démolition partielle sur 470 mètres linéaires (travées M à Q) et le renforcement des travées restantes (travées A à L) par SNCF Réseau, et la construction d'une desserte routière alternative par la Métropole Rouen Normandie.

La démolition de la partie de la tranchée couverte située entre les ponts Mathilde et Corneille et la mise en œuvre de la voirie alternative nécessitent le lancement d'une procédure de concertation au sens de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Le Code de l'Urbanisme prévoit que ces projets doivent faire « l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

La concertation se tiendrait à partir de juillet 2018 et une enquête publique serait organisée en septembre 2019.

Il est proposé de soumettre à la concertation les quatre champs d'intervention suivants :

- les 3 scénarii d'alternatives suite à la déconstruction de la tranchée couverte :
 - Sans voie nouvelle
 - Voie nouvelle Anquetil avec optimisation de la tête sud du Pont Mathilde
 - Voie nouvelle Anquetil avec une rampe assurant l'accès direct au Pont Mathilde

- l'insertion paysagère du projet (végétalisation, etc.)
 - En fonction du scénario retenu
 - En lien avec les études acoustiques, des scénarios seront proposés pour cacher la vue des trains et créer une limite de propriété et de sécurité vis-à-vis des emprises ferroviaires

- les déplacements doux : quelles circulations ?
 - Piste cyclable
 - Voie piétonne

- les mesures de protection contre le bruit en cas de seuil en dépassement pour les voies ferrées mises à jour (et la voirie nouvelle sur les quais bas) : merlon, écrans acoustiques, protection de façade.

Le calendrier et les modalités de la concertation seraient les suivants :

Calendrier :

- réunion publique d'information : juillet 2018
- visite sur site (balade urbaine) : septembre 2018
- ateliers thématiques : octobre 2018
- réunion publique de restitution : novembre 2018
- rédaction du bilan de la concertation : décembre 2018

Public cible de la concertation : riverains, conseillers de quartier, conseil consultatif de développement (CCD), associations sportives de l'île Lacroix, puis les habitants de la Métropole (potentiels usagers des équipements sportifs proposés sur l'île Lacroix).

Outils de communication prévus :

- Information du projet et de ses avancées et le recueil de l'avis de la population sur le site internet de la Métropole (et de la plateforme de la participation citoyenne de la Métropole en ligne à partir de septembre),
 - Articles dans le mag de la Métropole et relais d'information dans les réseaux sociaux (facebook et twitter)
 - Articles dans la presse locale
 - Boitage de flyers pour les riverains
 - Mise à disposition du public des principaux documents d'études sur le site internet et au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 103-2,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 20 avril 2015 relative au Contrat de Plan État-Région 2015/2020,

Vu la délibération du Conseil du 12 octobre 2015 relative au règlement d'application particulier du mode ferroviaire du Contrat de Plan État-Région 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil du 12 octobre 2015 relative au protocole partenarial de financement des études et travaux de la tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen,

Vu la délibération du Bureau du 12 octobre 2015 relative à la signature de la convention de financement pour la réalisation des études et travaux de renforcement (1ère tranche) de la tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen,

Vu la délibération du Bureau du 18 décembre 2017 relative à la signature de l'avenant 1 à la convention de financement pour la réalisation des études et travaux de renforcement (1ère tranche) de la tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen,

Vu la délibération du Bureau du 16 avril 2018 relative à la signature de la convention relative au financement des études d'avant-projet de confortement et de l'APO/DCE de déconstruction partielle de la tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MASSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que l'ouvrage d'art construit en 1950 entre le Pont Guillaume le Conquérant à l'Ouest et le pont Mathilde à l'Est présente par endroits des fragilités dues au temps, avec un risque de ruine si rien n'est fait,
- que les études préliminaires rendues à l'été 2017 par SNCF Réseau ont permis de définir plus précisément la consistance de l'opération, et donc d'envisager la démolition partielle sur 470 ml (travées M à Q) et le renforcement des travées restantes (travées A à L) par SNCF Réseau, et la construction d'une desserte routière alternative par la Métropole Rouen Normandie,
- que la démolition de la partie de la tranchée couverte située entre les ponts Mathilde et Corneille et la mise en œuvre de la desserte routière alternative nécessitent une déclaration d'intention régie par l'article L 121-18 du Code de l'Environnement et le lancement d'une procédure de concertation au sens de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme,

Décide :

- de soumettre à la concertation les quatre champs d'intervention comme proposé ci-dessus :
 - les 3 scénarios d'alternatives suite à la déconstruction de la tranchée couverte,

- l'insertion paysagère du projet (végétalisation, etc.),
- les déplacements doux : quelles circulations ?,
- les mesures de protection contre le bruit.

- d'approuver le calendrier et les modalités de la concertation détaillés ci-dessous :

Calendrier :

- réunion publique d'information : juillet 2018
- visite sur site (en mode balade urbaine) : septembre 2018
- ateliers thématiques : octobre 2018
- réunion publique de restitution : novembre 2018
- rédaction du bilan de la concertation : décembre 2018

Public cible de la concertation : riverains, conseillers de quartier, conseil consultatif de développement (CCD), associations sportives de l'île Lacroix, puis les habitants de la Métropole (potentiels usagers des équipements sportifs proposés sur l'île Lacroix).

Outils de communication prévus :

- Information du projet et de ses avancées et le recueil de l'avis de la population sur le site internet de la Métropole (et de la plateforme de la participation citoyenne de la Métropole en ligne à partir de septembre),
 - Articles dans le mag de la Métropole et relais d'information dans les réseaux sociaux (facebook et twitter)
 - Articles dans la presse locale
 - Boitage de flyers pour les riverains
 - Mise à disposition du public des principaux documents d'études sur le site internet et au siège de la Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 23 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le



ID : 076-200023414-20180514-C2018_0225-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 19h59, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h42, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h36, Mme BERCES (Bois-Guillaume) à partir de 18h10, M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h11, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h23, M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h37, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h32, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h23, M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h10, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h16, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h34, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h39, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 19h40, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h53, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h14, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLER (Petit-Couronne) jusqu'à 19h08, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h14, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h59, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h59, Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h11, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) à partir de 18h13, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F.

(Petit-Quevilly) à partir de 18h13, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONTI (Rouen) à partir de 18h15, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TAILLANDIER (La Doune), Mme TIERCELIN (Boos) à partir de 18h13, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) à partir de 18h20, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 19h59, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. HEBERT, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON jusqu'à 19h59, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, M. COULOMBEL (Elbeuf) par Mme BUREL F., Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par M. CALLAIS, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) par M. MOREAU jusqu'à 18h37, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par Mme GAYET, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme FOURNIER à partir de 18h39, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPONT (Jumièges) par M. SANCHEZ F., M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DUPRAY, Mme KLEIN (Rouen) par Mme LALLIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 19h59, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BOULANGER, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme ARGELES (Rouen), M. BURES (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).